

TRAITÉ DE BUDAPEST SUR LA RECONNAISSANCE INTERNATIONALE
DU DÉPÔT DES MICRO-ORGANISMES
AUX FINS DE LA PROCÉDURE EN MATIÈRE DE BREVETS

DÉCLARATION EN CAS DE NOUVEAU DÉPÔT
AUPRÈS DE LA MÊME AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE
(règle 6.2)

DESTINATAIRE

NOM ET ADRESSE DE
L'AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE

LE SOUSSIGNÉ EFFECTUE UN NOUVEAU DÉPÔT EN VERTU DE L'ARTICLE 4 DU TRAITÉ DE BUDAPEST ET CONFIRME SON ENGAGEMENT DE NE PAS RETIRER LE DÉPÔT PENDANT LA PÉRIODE PRÉCISÉE À LA RÈGLE 9.1

I. RAISON POUR LAQUELLE LE NOUVEAU DÉPÔT EST EFFECTUÉ

- ¹ Le micro-organisme faisant l'objet du dépôt antérieur n'est plus viable.
- ¹ L'envoi ou la réception d'échantillons du micro-organisme faisant l'objet du dépôt antérieur est empêché :
- ¹ par des restrictions à l'exportation, ou
- ¹ par des restrictions à l'importation.
- ¹ autre raison² :

Date de réception de la notification visée à l'article 4.1)a) :

II. DÉCLARATION EN VERTU DE L'ARTICLE 4.1)c)

Le soussigné affirme que le micro-organisme qui fait l'objet du nouveau dépôt est le même que celui qui faisait l'objet du dépôt antérieur.

¹ Cocher la case qui convient.

² Indiquer la raison.

III. ³ DESCRIPTION SCIENTIFIQUE ET/OU DÉSIGNATION TAXONOMIQUE PROPOSÉE LA PLUS RÉCENTE INDIQUÉE EN RAPPORT AVEC LE DÉPÔT ANTÉRIEUR ⁵



Description scientifique :

Désignation taxonomique proposée :

IV. DÉPOSANT

Nom et adresse :

Signature⁷ :

Adresse électronique⁶ :

Date :

Numéro de téléphone⁶ :

- ³ Ne pas remplir si aucune description scientifique ni aucune désignation taxonomique proposée n'a été indiquée en rapport avec le dépôt antérieur.
- ⁴ Cocher si des informations supplémentaires sont fournies sur une feuille jointe.
- ⁵ Utiliser la formule BP/7 si, en effectuant le nouveau dépôt, on désire indiquer pour la première fois ou modifier une description scientifique ou une désignation taxonomique
- ⁶ Bien que ces informations soient facultatives, elles peuvent faciliter les communications ultérieures entre le déposant et l'autorité de dépôt internationale.
- ⁷ Lorsque la signature est requise au nom d'une personne morale, le nom dactylographié de la (des) personne(s) physique(s) qui signe(nt) au nom de la personne morale doit accompagner la (les) signature(s).

Pièces jointes : Copie du récépissé relatif au dépôt antérieur.

Copie de la plus récente déclaration concernant la viabilité du micro-organisme qui faisait l'objet du dépôt antérieur et indiquant que le micro-organisme est viable.